

En savoir plus

Le site web de l'IUFM de Poitou-Charentes :
<http://www.poitou-charentes.iufm.fr>

Le portail des IUFM :
<http://www.iufm.fr>

Le site du Ministère de l'Éducation nationale
<http://www.education.gouv.fr>

Rentrée 2010 : que dois-je faire ?

Si vous êtes en cours d'obtention de licence :

vous devrez vous inscrire dans un master 1 préparant aux métiers de l'enseignement.

Si vous êtes en cours d'obtention d'un master 1 :

vous devrez vous inscrire en master 2 et aux concours de l'enseignement session 2011.

Si vous êtes en cours d'obtention d'un master 2 ou déjà titulaire d'un master 2 :

vous devrez vous inscrire aux concours de l'enseignement session 2011.

Sites de formation de l'académie de Poitiers

Site de la Charente :

227, rue de Montmoreau – 16000 Angoulême

Tél : 05 45 61 24 42

site web : www.poitou-charentes.iufm.fr/site16

Site de la Charente-Maritime :

49, avenue Aristide Briand – BP 262 – 17000 La Rochelle

Tél : 05 46 00 47 50

Site web : www.poitou-charentes.iufm.fr/site17

Site des deux-Sèvres :

4, rue Beaune la Rolande – BP 226 – 79000 Niort

Tél : 05 49 17 82 50

Site web : www.poitou-charentes.iufm.fr/site79

Site de la Vienne :

40, avenue du Recteur Pineau – BP 80213 – 86000 Poitiers

Tél : 05 49 36 22 00

Site web : www.poitou-charentes.iufm.fr/site86



Services centraux de l'IUFM :

22, rue de la tranchée – 86000 Poitiers

Tél : 05 49 38 46 20



iufm Les enseignants de demain

On ne naît pas enseignant,
on le devient !

Enseigner est
un métier qui s'apprend.

Métiers de l'enseignement
IUFM Poitou-Charentes
www.poitou-charentes.iufm.fr



Université de Poitiers – IUFM de Poitou-Charentes

Services centraux • 22, rue de la Tranchée 86034 POITIERS Cedex France
Tél. : 33 (0)5 49 38 46 20 • Fax : 33 (0)5 49 37 80 89 • www.poitou-charentes.iufm.fr

Je souhaite devenir enseignant, quelles études dois-je suivre ?

Pour accéder aux métiers de l'enseignement (professeurs des écoles, professeurs des lycées et collèges, professeurs des lycées professionnels, conseillers principaux d'éducation), il faudra désormais avoir obtenu un master et satisfaire aux épreuves des concours. Titulaire d'un master, ou inscrit en seconde année de master, vous pourrez vous inscrire aux concours organisés par le ministère de l'Éducation nationale. En cas de réussite, votre recrutement définitif sera soumis à la possession de votre diplôme de master. A partir de la rentrée 2010, les universités et leur IUFM, au sein de chaque académie, proposeront une offre de formation adaptée à ces métiers, incluant les deux années de masters.

Le cursus en licence

Dès la deuxième année de licence, les universités de Poitiers et La Rochelle proposent des modules de sensibilisation et de préprofessionnalisation ou des parcours destinés aux métiers de l'enseignement. Ces modules sont du plus grand intérêt pour les étudiants qui se destinent aux métiers de l'enseignement et de l'éducation.

Les étudiants qui souhaitent s'orienter vers les métiers de l'enseignement seront désormais préparés aux concours de recrutement et formés à l'exercice de leur futur métier dans un parcours universitaire qui se poursuit en master.

Le cursus en master

Un cadrage national des maquettes de masters spécialisés pour la formation aux métiers de l'enseignement a été rendu public par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en décembre 2009. Les universités, en lien avec les IUFM vont élaborer des nouveaux masters qui seront ouverts à la rentrée 2010.

Je veux devenir enseignant, que dois-je faire ?

En France, les personnels d'enseignement et d'éducation font partie de la Fonction publique d'État. Ils sont recrutés sur concours du ministère de l'Éducation nationale. La réforme de ces concours entrera en vigueur pour la session 2011. Pour postuler au concours de votre choix, vous aurez à vous inscrire lors de la campagne d'inscription menée par le ministère de l'Éducation nationale.

Les contenus des concours

Les épreuves des concours ont été précisées par le ministère en décembre 2009.

Le **CRPE** comprend 2 épreuves d'admissibilité :

- français, histoire-géographie et instruction civique et morale ;
- mathématiques, sciences expérimentales et technologie.

et 2 épreuves d'admission :

- présentation d'une préparation d'une séquence d'enseignement en mathématiques et une interrogation sur les arts visuels, la musique ou l'EPS ;
- une séquence d'enseignement en français et interrogation sur la compétence Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable.

Les **CAPES** comprennent 2 épreuves disciplinaires écrites d'admissibilité et 2 épreuves orales d'admission, épreuves disciplinaires à composante pédagogique.

Le calendrier des épreuves

Les épreuves aux concours de la session 2011 débiteront à partir de septembre 2010 :

CRPE : épreuves d'admissibilité en septembre 2010 et épreuves d'admission en mai-juin 2011

CAPES, CAPET, CAPLP, CPE, CAPEPS : épreuves d'admissibilité en décembre 2010 et épreuves d'admission en juin-juillet 2011.

Se préparer et se former aux métiers de l'enseignement

Le niveau de recrutement des métiers de l'enseignement se situe désormais au niveau master (bac + 5).

